RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU DOUBS

2023 03 06

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Date de la convocation
17/03/2023

Date d'affichage
31/03/2023

Objet de la délibération
Finances : affectation des résultats 2022_budget communal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660

SAÔNE

Séance du 23 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars, à dix-huit heures et trente-cinq minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents : Lylian CALVAT, Nathalie CASTILLON, Jérôme CUCHE, Marlène GABLE, Claude GAULARD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Emilio JUAREZ, Antoinette LE BRAS, Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY, Cyril MARÉCHAL, Christian MOREL, Charles-Emmanuel PELLETIER, Margaux PRAOM, Delphine RAHON-SIMON, Nadine SAUVONNET, Violette SEGARD, Benoit VUILLEMIN.

Excusés :
Marion BELLEVILLE donnant pouvoir à Cyril MARÉCHAL
Philippe RIGAL donnant pouvoir à Christian MOREL

Absente :
Maud WASNER
Franck NICOLAS,

Cyril MARÉCHAL a été désigné Secrétaire de séance.

Le 23/03/2023, réuni sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTATCA 2021	VIREMENT A LA SF 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 223 087,51 €		26 647,80 €	- 76 491,07 € 0,00 €	- 76 491,07 €	- 272 930,78 €
FONCT	2 776 562,56 €	-235 131,54 €	298 164,68 €			2 839 595,70 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),
L'affectation du résultat du budget communal ayant été présentée,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur le rapport de Madame Violette SEGARD

:

Par 21 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE

DÉCIDE

- D'AFFECTER le résultat 2022 du budget communal comme ci-dessous

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	2 839 595,70 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) à la section d'investissement	272 930,78 €
Solde disponible affecté comme suit à la section de fonctionnement : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	2 566 664,92 €
Soit	
Total affecté au c/ 1068 section d'investissement :	272 930,78 €
Total excédent reporté de fonctionnement à la ligne 002	2 566 664,92 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, le 23 mars 2023
Monsieur le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Délibération transmise à :
- Préfecture
- Trésorerie du Doubs